

Table des matières

1 —

Introduction 3

1 –1 Participation 3

1 –2 Les conclusions en bref 4

1 –3 Déroulé de la journée 5

1 –4 Le contexte 5

2 —

Qualifier la crise 7

3 —

Les grandes orientations 10

3 –1 Etablir un diagnostic 10

3 –2 Mobiliser un réseau 11

3 –3 Formaliser un cadre légal 12

4 —

Conclusions 13

1 — Introduction

Ce document présente la synthèse de l'atelier *Alimentation et précarité en milieu urbain* mené au Pavillon Sicli le 19 mai 2021 par la plateforme de développement urbain HES-SO Genève en collaboration avec le Département de la cohésion sociale (DCS). Il tente de restituer au mieux les discussions de la journée. Cet atelier a eu pour objectif premier de rassembler les porteurs et porteuses d'initiatives, actions et dispositifs existants sur le territoire genevois en matière d'aide alimentaire. L'objectif a également été celui de discuter et imaginer les formes et les ressources nécessaires à la coordination du réseau d'acteurs actifs sur le territoire genevois.

1 –1 Participation

Les institutions, associations et collectivités suivantes ont été représentées lors de cette journée:

Associations et fondations

- Association Le Bateau Genève
- Caritas Genève
- Centre Social Protestant Genève
- Fondation les Colis du Coeur
- Association Eglise Ouverte Genève
- FIAN Suisse
- Fondation Pierre & Andrée Haas
- Fondation Partage
- Fondation MATER
- Association Le Caré
- Association SwissGambiaSolidarity

Hautes écoles

- Académie de droit international humanitaire et de droits humains Genève
- Haute école de la santé (HEdS) Genève
- Haute école de travail social (HETS) Genève
- Université de Genève (UNIGE), dept. de sociologie

Collectivités publiques

- Canton de Genève - DCS (secrétariat général et Office de l'action, de l'insertion et de l'intégration sociales)
- Hospice Général
- Programme Alimentaire Mondial ONU
- Ville de Genève - Service Agenda 21 - Ville durable
- Ville du Grand-Saconnex
- Ville d'Onex
- Ville de Vernier
- Ville de Versoix



1 –2 Les conclusions en bref

Les participants ont souligné 3 pistes d'actions pour poursuivre et concrétiser les réflexions engagées lors de cette journée du 19 mai, qui nécessiteront l'engagement de ressources humaines et financières.

Etablir un diagnostic

1

Dresser le portrait d'un état des lieux de la situation actuelle en matière d'alimentation et de précarité au sein du canton de Genève.

Le diagnostic est un préalable à l'établissement d'une stratégie partagée. Il devrait être porté par le réseau et aurait pour fonction de comprendre quels sont les publics cibles, les besoins, les mesures existantes ou encore d'identifier l'ensemble des acteurs et leurs actions. Il permettrait la lisibilité et l'identification des prestations par les publics cibles, les collectivités publiques ou encore les associations.

Mobiliser un réseau

2

Rassembler les acteurs genevois actifs en matière d'aide alimentaire sur base régulière pour constituer un réseau actif, évolutif et réflexif.

Le réseau serait une plateforme d'échange portant une vision à court, moyen et long terme. Il aurait pour fonction d'identifier collectivement les besoins sur le territoire pour proposer des mesures à mettre en oeuvre dans une perspective d'anticipation à moyen et long terme.

Le réseau pourrait être mobilisé par le canton en partenariat avec les communes genevoises. Le réseau serait plus largement composé d'associations et fondations actives en matière aide alimentaire, d'acteurs de la production et distribution, de chercheurs et chercheuses et de bénéficiaires.

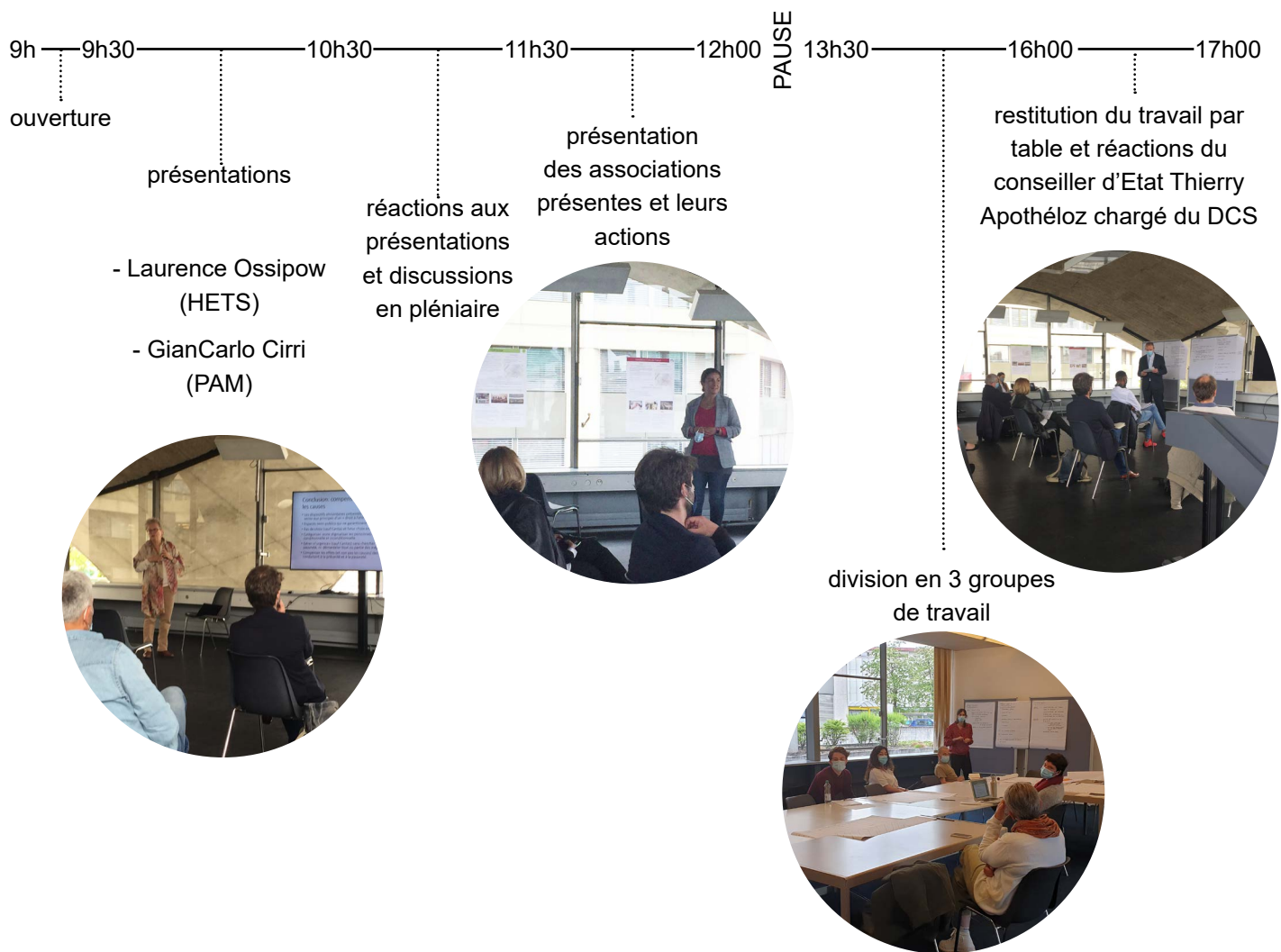
Formaliser un cadre légal

3

L'institution d'un cadre légal viserait à répondre à l'insécurité alimentaire par la mise en place d'une politique publique dédiée.

La formalisation du cadre légal devrait être établie par le canton en étroite collaboration avec les communes genevoises et un réseau d'acteurs concernés.

1 –3 Déroulé de la journée



1 –4 Le contexte

Avant la crise sanitaire qui a éclaté à Genève au mois de mars 2020, le nombre et la diversité des profils des bénéficiaires de l'aide alimentaire augmentaient de façon continue, surtout auprès de la Fondation Colis du Cœur. La récolte de denrées alimentaires et de produits d'hygiène de première nécessité repose essentiellement sur la Fondation Partage, banque alimentaire du canton. L'aide alimentaire était prodiguée au travers de colis, d'épiceries solidaires communales ou privées et de repas conditionnés. Depuis mars 2020 et jusqu'à ce jour, la tendance d'une augmentation de la demande a été confortée, et ce de manière exponentielle, comme Pierre Philippe, directeur des Colis du cœur, en a témoigné en décembre dernier : « La précarité actuelle n'est pas une seconde vague, mais une inondation. Et l'eau continue de monter »¹.

La pandémie a bouleversé le système en place, révélant ses fragilités : augmentation de la demande, confinement, exposition en termes de risque des bénévoles âgés, baisse des invendus dans les grands magasins (dû à l'impossibilité de faire ses courses en France). Ainsi, sur l'impulsion en premier lieu d'un nouvel acteur, l'association la Caravane de solidarité, et grâce au concours de la Ville de Genève et de différents partenaires associatifs, une réponse d'urgence inédite a été mise sur pied. Une distribution hebdomadaire a vu le jour dans un lieu centralisé, la Patinoire des Vernets.

¹ Colis du cœur (2021). Consulté le 28.01.21 à <https://www.colisducoeur.ch/seconde-vague-inondation/>

A cette première action d'envergure, a succédé une distribution décentralisée sur 8 sites répartis dans 7 communes, sous la coordination générale du DCS et en étroite collaboration avec les services sociaux des communes concernées. En juin 2020, le Grand Conseil a par ailleurs voté un crédit de 5 millions de francs en faveur de la Fondation Partage pour permettre à la banque alimentaire de répondre à la situation d'urgence. En parallèle de l'aide alimentaire, un soutien social de proximité était offert aux bénéficiaires, principalement par l'Hospice général et les services sociaux communaux, ainsi que par des associations. Progressivement, le nombre de sites a été réduit à 3, et l'organisation de ceux-ci repose désormais principalement sur les Colis du Cœur, avec toutefois le maintien d'une permanence sociale sur les sites. En parallèle de ces actions d'envergure, nombreuses associations et groupements citoyens ont continué ou initié des distributions de repas et de denrées alimentaires sur le territoire. Depuis le début de la crise sanitaire, les réponses à la demande de l'aide alimentaire ont donc été multiples et en constant mouvement.

Comme l'ont révélé les études menées respectivement par Médecins sans frontières (MSF) et les hôpitaux universitaires genevois (HUG)² et par l'UNIGE³, la crise a eu des conséquences néfastes sur l'alimentation, aussi bien concernant la quantité que la qualité ou la diversité. De plus, ces études ont démontré l'importance de la prise en considération des populations invisibles marquées par la précarité, notamment au travers de l'évaluation de politiques sociales adaptées, la lutte contre le mal-logement ou encore l'accessibilité à l'emploi et aux contrats de travail.

Les moyens de lutter contre l'insécurité alimentaire se révèlent donc multiples, l'accessibilité à des denrées alimentaires ainsi que de produits transformés en suffisance étant un levier d'action identifié parmi d'autres⁴. A ces propositions viennent s'agréger les questions de la qualité, du choix et de la dignité dans les modèles de distribution adoptés afin de viser à la mise en œuvre plus globale du droit à l'alimentation⁵. En effet, souvent, les bénéficiaires de l'aide alimentaire doivent se contenter de ce qui leur est donné et ainsi adapter leur alimentation, plutôt que d'obtenir réponse à leurs habitudes et souhaits⁶.

La crise alimentaire, fortement intensifiée par la pandémie de COVID-19, a ainsi mis en lumière, d'une part la multitude d'acteurs associatifs, institutionnels et citoyens actifs en matière d'aide alimentaire sur le territoire genevois et d'autre part, la diversité d'actions de différentes échelles, avec des missions spécifiques et complémentaires.

En temps de crise, la collaboration ad hoc engagée par divers acteurs a permis la mise en place de dispositifs d'urgence exceptionnels, répondant aux besoins immédiats mais ne présentant cependant pas une solution sur le long terme. La crise sanitaire n'a ainsi fait que révéler et renforcer une problématique déjà présente auparavant sur le territoire.

La journée d'atelier a été guidée par les questions suivantes:

- > Quels sont les dispositifs de l'aide alimentaire (épiceries solidaires, distributions, fermes urbaines, restaurants solidaires, bons d'achats, etc.) à renforcer et inventer pour garantir le droit à l'alimentation?
- > Quelles sont les ressources nécessaires à la mise en œuvre de telles actions et à la coordination des acteurs?
- > Quelles stratégies territoriales adopter pour identifier et coordonner les différents contextes et dispositifs de l'aide alimentaire ?

² MSF, HUG (2020), Connaissance, attitude et pratiques en lien avec le covid-19 parmi les personnes en insécurité alimentaire à Genève

³ Bonvin, J.M., Lovey, M., Rosenstein, E. & Kempeneers, P. (2020). La population en grande précarité en période de COVID-19 à Genève : conditions de vie et stratégies de résilience. Rapport final de l'étude sollicités par la fondation Colis du Cœur. Genève : Université de Genève

⁴ idem

⁵ «Le droit à l'alimentation est le droit d'avoir un accès régulier, permanent et libre, soit directement, soit aux moyens d'achats monétaires, à une nourriture quantitativement et qualitativement adéquate et suffisante, correspondant aux traditions culturelles du peuple dont est issu le consommateur, et qui assure une vie psychique et physique, individuelle et collective, libre d'angoisse, satisfaisante et digne. » consulté le 28.01.21 à <https://www.ohchr.org/FR/Issues/Food/Pages/AboutHRFood.aspx>

⁶ Ossipow, L., Cuénod, B., (2019) Banques alimentaires et right to food en Suisse, Revue des sciences sociales [En ligne], consulté le 17 février 2021. URL : <http://journals.openedition.org/revss/3932> ; DOI : <https://doi.org/10.4000/revss.3932>



2— Qualifier la crise

Cette journée d'atelier était initialement basée sur la question des modèles pour l'aide alimentaire à Genève. Néanmoins, de fil en aiguille, la dimension de l'urgence a été mise en perspective, replaçant l'aide humanitaire comme une forme de gestion de la pauvreté à Genève, même «hors temps de crise». Qualifier la crise, c'est ainsi remettre au centre la construction de visions à court, moyen et long terme et définir les responsabilités des divers acteurs: collectivités publiques, associations, fondations, citoyens, etc.

Nous pouvons ainsi qualifier schématiquement trois grandes temporalité d'action :

le temps de l'urgence, la transition, la vision à long terme

Comme discuté précédemment dans le contexte, Genève a vu les personnes en situation d'insécurité alimentaire augmenter exponentiellement et le système actuel révéler ses fragilités durant la pandémie de COVID19. Des initiatives citoyennes ont vu le jour pour absorber la crise, suivie d'une implication des communes, d'associations et fondations de moyennes et grandes tailles et de l'implication de l'Etat. La gestion de l'urgence doit être temporaire, dans la perspective d'une sécurité alimentaire pour toutes et tous sur un long terme. Les législations, les politiques sociales, la mise en réseau, sont autant d'outils à utiliser dans une perspective de résolution de crise à long terme.

Ces temporalités d'action requièrent des actions et ressources propres non négligeables. Elles devraient être investies par l'Etat, les communes, les associations et actions citoyennes. Les rôles de ces acteurs sont ainsi à définir en tout temps, à partir d'un état des lieux de la situation genevoise et d'un large réseau. Cet état des lieux et les réponses qui en découlent doivent également être développées en étroite collaboration avec les bénéficiaires. Les associations et acteurs de proximité sont ainsi des relais essentiels dans une telle démarche.

La collaboration étroite de ces acteurs permettrait à la fois le déploiement d'un Etat social fort et la création d'espaces de vie de proximité décentralisés, favorisant la cohésion sociale et le vivre ensemble.

Les présentations de la matinée ont permis de préciser la qualification de la crise actuelle sur les aspects suivants :

Laurence Ossipow

Professeure à la HETS Genève

- Le droit à l'alimentation

Le droit à l'alimentation n'est pas un droit à une aide alimentaire, il est lié à une critique générale du système de protections sociales et de l'industrie agroalimentaire. Le droit à l'alimentation garantit la dignité et l'accès régulier, libre et permanent aux denrées alimentaires et de manière adaptée aux habitudes alimentaires de la personne concernée.

- Les structures de l'aide alimentaire

L'aide alimentaire à Genève est prodiguée par différents types d'organisations et offre différentes prestations. Certains dispositifs de l'aide alimentaire offrent une aide inconditionnelle et d'autres conditionnelle. Schématiquement, on retrouve les distribution de colis alimentaires, les restaurant « sociaux » et les épiceries solidaires (gratuites ou payantes). Les types de prestations sont multiples et leurs fonctions sociales sont remplies de différentes manières. Certains dispositifs se rapprochent du modèle de *more than food*, en proposant plus qu'une simple assistance alimentaire comme des espaces de vie, des lieux pour cuisiner, etc.

- Compenser les effets et non les causes

Une grande partie des dispositifs de l'aide alimentaire à Genève ne correspondent pas *stricto sensu* aux principes d'un droit à l'alimentation. Ces dispositifs permettent la gestion de « l'urgence » sans pour autant contribuer à la diminution de la pauvreté et à la réduction des inégalités sociales. Compenser les effets des inégalités sociales et non les causes conduisent ainsi à la précarité et la pauvreté.

GianCarlo Cirri

Représentant du Programme Alimentaire Mondial

- Stratégies de gestion de la crise

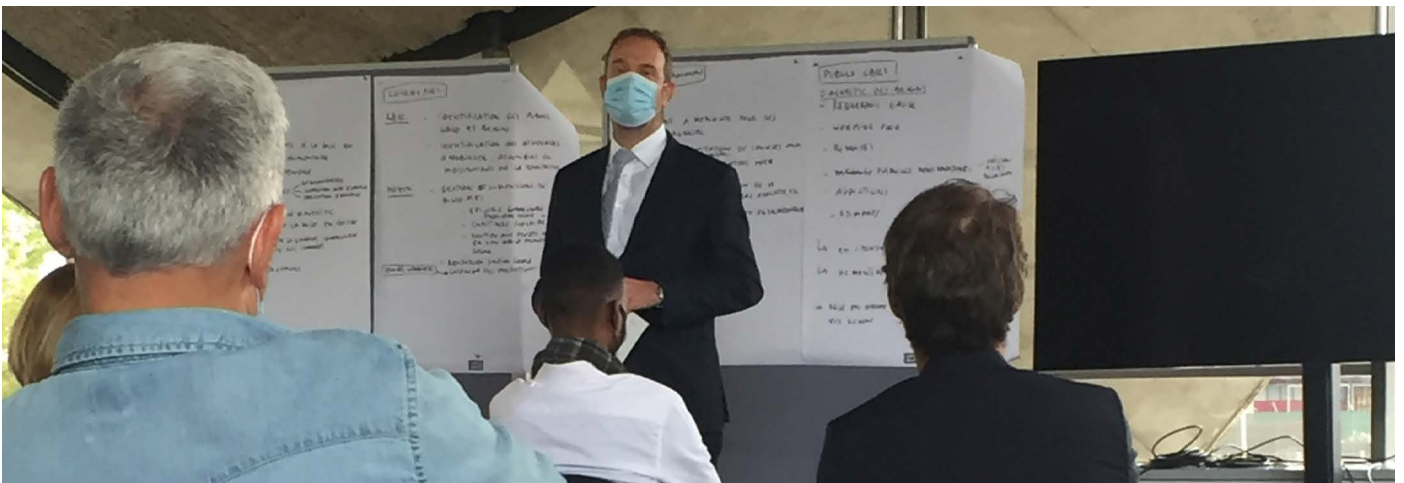
Il est important de caractériser la crise pour identifier les stratégies à adopter et les actions à engager en conséquence. Les actions peuvent donc être à la fois temporaires et/ou structurantes en fonction de la situation et de la nécessité d'une réponse rapide ou pérenne. Pour identifier les stratégies adéquates, il est important d'établir un diagnostic de la situation intégrant pleinement les réalités des bénéficiaires, les besoins et la situation conjonctuelle (Qui? Pourquoi? Comment?). Genève possède une structuration sociale étatique importante et devrait ainsi être en mesure de mettre en place des mécanismes de réponses rapides en matière de protection sociale et de gestion de crise.

- Les publics cibles

Dans la gestion de la crise et pour identifier les lignes d'actions, il est central d'engager le dialogue avec le publics cibles pour comprendre les réels besoins. Les bénéficiaires doivent être partie prenante d'un état des lieux d'une situation et des réflexions sur les actions à engager.

- Modalités d'assistances

La mise en place d'un dispositif social à destination d'un certain public cible risque d'engendrer l'exclusion d'un certain nombre de personnes. Le PAM encourage de manière générale le modèle du « cash » qui permet une certaine efficacité, garantit la dignité des bénéficiaires en donnant du pouvoir d'agir et une marge de manoeuvre.



3 — Les grandes orientations

3 –1 Etablir un diagnostic

Les discussions de cette journée ont démontré la nécessité de mener **un diagnostic pour établir une vision globale de la situation actuelle genevoise**. Le diagnostic est une condition préalable à l'établissement d'une stratégie partagée. Il est en effet important de mieux comprendre quels sont les publics cibles, les besoins, les mesures existantes ou encore les acteurs et leurs actions pour définir des objectifs d'action spécifiques. Ce diagnostic devrait être mené de manière collaborative et devrait être soutenu par un réseau d'acteurs engagés sur la thématique afin de construire une vision partagée à moyen-long terme. Il devrait également être directement mené avec les bénéficiaires, de manière à être au plus proche de leurs réalités.

Identification des besoins

Des publics cibles Le diagnostic devrait prendre en compte la diversité des publics cibles et les besoins correspondants aussi bien en situation d'urgence que de manière pérenne. Les réponses et leur mise en oeuvre n'en ressortiraient que plus diverses et propres à chaque situation.

A l'échelle locale Les communes genevoises devraient être partenaires dans le pilotage et la mise en oeuvre du diagnostic à l'échelle locale. Les associations et fondations sont également des partenaires clés en ce qui concerne les publics cibles et leurs besoins.

Identification des ressources

Ressources existantes Le diagnostic viserait à identifier les ressources existantes sur le territoire au niveau local (commune, quartier), que ce soit en matière d'actions associatives ou publiques, de production alimentaire de proximité, d'épiceries solidaires ou encore de cantines scolaires. Plus encore, il permettrait de recenser la diversité des dispositifs existants et leurs bénéficiaires.

Ressources à créer Le diagnostic viserait à identifier les besoins actuels, au niveau des publics cibles et à une échelle locale (commune, quartier). Il mettrait ainsi en exergue les ressources manquantes nécessaires pour répondre à ces besoins.

Monitoring

Diagnostic dynamique Le diagnostic devrait tenir compte d'un contexte en constant mouvement. Il ne serait donc pas l'illustration d'une situation dans un temps T, mais un état des lieux en mouvement. Il devrait tenir compte du changement des politiques sociales, des planifications urbaines, des réalités socio-politiques, des nouveaux acteurs, etc. Il serait important d'instaurer des outils de monitoring sur le moyen et long terme.

Lisibilité du réseau de prestations Le diagnostic pourrait conduire à la constitution d'un catalogue des prestations existantes sur le territoire, à destination de la population. Il viserait à permettre la lisibilité et l'identification des prestations par les publics cibles, les collectivités et les associations.



3 –2 Mobiliser un réseau

Les réflexions de la journée ont relevé l'importance de **renforcer la collaboration et le partage des connaissances à court et long terme** entre les acteurs - associations, fondations, collectivités publiques, producteurs et distributeurs, bénéficiaires - de l'alimentation à Genève. La constitution d'un réseau pourrait être une ressource considérable à la fois en temps de crise et **dans une perspective d'anticipation et d'intégration des divers acteurs dans les projections à long terme**. Le réseau aurait également pour avantage de rassembler et rendre visible les actions et initiatives complémentaires menées sur le territoire. La formalisation d'un réseau pourrait être diverse, néanmoins les points soulevés au cours de la journée d'atelier sont à prendre en compte pour sa constitution :

Animation du réseau

Portage Le réseau pourrait être porté conjointement entre les communes genevoises et le canton, tout en garantissant l'autonomie, l'indépendance et la spécificité de ses parties prenantes. Il serait pensé avec un mode de gouvernance partagé, avec des prises des décisions en commun pour orienter les actions.

Parties prenantes Le réseau serait inclusif et représentatif des associations, collectifs, fondations, collectivités publiques de grandes et petites tailles. Il serait également soucieux de l'inclusion de la parole des personnes directement concernées. Le réseau pourrait également renforcer l'action locale et intercommunale.

Évolution et flexibilité Le réseau serait flexible, évolutif et réactif. Il inclurait de nouveaux acteurs en tout temps et répondrait aux sollicitations à court, moyen et long terme. Ses ressources lui permettraient de rester stable et opérationnel en tout temps. Il serait important de penser des mécanismes de gouvernance permettant au réseau de rester résilient face à la crise.

Missions du réseau

Visions à court, moyen et long terme Le réseau s'inscrirait dans une perspective d'action à court, moyen et long terme. Il proposerait à la fois des actions à réaliser dès aujourd'hui et également des mesures à mettre en oeuvre dans une perspective d'anticipation et de travail à long terme.

Identification des besoins Le réseau travaillerait à l'identification des besoins et proposerait des réponses multiples en fonction des contextes locaux. En parallèle, il mènerait une réflexion sur le maillage territorial, sur la répartition des services et la potentielle mutualisation de certains d'entre eux.

Plateforme d'échange Le réseau serait une plateforme d'échange. Il renforcerait son action collective par la création d'une communication commune à destination des publics cibles, des services communaux, des associations et plus largement de l'entier de la population.

Durabilité du réseau

Définition des rôles Pour garantir une pérennisation du réseau, les rôles des autorités cantonales et communales seraient à définir: moteur et/ou financeur et/ou appui. Il serait important que ces rôles soient durables et non soumis aux variations des mandats politiques.

Cadre légal La mise en place d'un cadre légal cantonal autour de l'alimentation est un travail de longue durée. Dans cette perspective, le réseau devrait être impliqué dans ce processus dès le début et ce jusqu'à son terme.

Inscription dans les planifications Les visions à long terme amenées par le réseau devraient devenir des leviers de négociations en s'inscrivant plus largement dans les logiques de planifications territoriales et des politiques sociales.

3 –3 Formaliser un cadre légal

L'institution d'un cadre légal viserait à **répondre à l'insécurité alimentaire** par la **mise en place de politiques conséquentes**. La mise en place de cadre légal devrait être pilotée par le canton, avec la participation de plusieurs départements concernés. Il aurait pour objectif de clarifier la répartition des compétences et des responsabilités des différents acteurs, notamment concernant l'allocation des ressources.

Le droit à l'alimentation

Une politique publique _____ La mise en oeuvre du droit à l'alimentation est ressorti fortement comme un objectif prioritaire. Il faudrait faire de l'alimentation un sujet important, comme on considère aujourd'hui le logement ou la santé. Cette priorité identifiée par les personnes présentes rejoint le projet de loi constitutionnelle 12811 qui propose d'inscrire le droit à l'alimentation dans la Constitution genevoise. L'État aurait pour mission de mettre en œuvre ce droit dans le cadre d'une politique publique.

Action sociale cantonale et communale

Aides sociales étendues _____ Le droit à l'alimentation devrait être considéré comme un droit fondamental, indépendamment du statut de séjour. Il viserait par ailleurs l'autonomisation des bénéficiaires. Une prise en charge différente des personnes sans statut légal serait nécessaire, comme par le biais de la régularisation ou de la levée des répercussions de recours aux prestations sociales. L'aide alimentaire devrait également être définie en complémentarité par rapport aux prestations sociales individuelles existantes, au niveau du canton comme des communes.

Mise en oeuvre

Partenariat cantonal et communal _____ Le Canton de Genève est garant de l'institution d'un cadre légal et de la mise en place de la politique alimentaire. Plus largement, le réseau devrait être fortement impliqué dans ce processus. Le canton coordonnerait, en partenariat les communes genevoises, l'établissement d'un diagnostic et la mise en oeuvre de la politique publique.



4 — Conclusions

De manière générale, les discussions de cette journée ont souligné la fragilité du système actuel est fragile et sa surcharge. Il est ainsi confronté à des situations problématiques qu'il est nécessaire de prendre rapidement en considération. L'augmentation de la demande, la diversité des besoins, la création d'une législation pour le droit à l'alimentation, la mise en lien avec l'agriculture de proximité, la prise en charge des personnes sans statut légal, etc. sont autant de problématiques à considérer et ce de manière collective. Un consensus s'est ainsi dégagé, non pas pour engager une réflexion autour d'une centralisation des prestations, mais pour renforcer le système actuel décentralisé. Ce réseau décentralisé pourrait ainsi bénéficier de services intégrés de proximité dans les quartiers, en lien étroit avec les communes. Par ailleurs, à ce jour, les associations déploient leurs activités là où elle le peuvent. Une réflexion collective sur les lieux de prestations et leur mise en réseau sur le territoire est également à prendre en compte. Elle devrait, en ce sens, être intégrée dans les planifications territoriales, à l'échelle cantonale et communale.

Le canton en partenariat avec les communes genevoises, devrait se saisir de l'opportunité de l'envie commune de lancer un réseau. Ce portage en partenariat peut jouer le rôle de pilote (proposer le cadre, réunir les gens, faire les synthèses) et alimenter les réflexions pour enrichir un argumentaire en vue de l'établissement d'une loi. Dans un premier temps, cela devrait passer par le lancement d'une démarche de diagnostic partagé avec les acteurs concernés. Dans un second temps, ceci devrait déboucher sur l'établissement d'une stratégie commune qui inclurait toutes les acteurs et les actions de proximité en cours ou à inventer. Par ailleurs, ces actions peuvent être mises étroitement en lien avec la Politique de Cohésion Sociale en Milieu Urbain et l'étude CATI-GE. Dans cette perspective, des collaborations sur le moyen et long terme pourraient être initiées avec les hautes écoles.

En résumé, les conclusions suivantes peuvent être mises en évidence:

1. Court terme

Le canton de Genève devrait établir un diagnostic de la situation actuelle en étroite collaboration avec les communes genevoises et les acteurs de terrain. Ce diagnostic pourrait mener à la création d'un cahier des prestations existantes et leur mise en réseau, ainsi qu'à l'identification de moyens et leviers d'actions immédiats à mettre en oeuvre dans une perspective de transition.

2. Moyen terme

Le canton de Genève en partenariat avec les communes genevoises pourraient créer les conditions cadres pour rassembler et fédérer les acteurs de l'alimentation sur base régulière et constituer un réseau. Les journées de ce type pourraient être mises en oeuvre.

3. Long terme

Ces développements devraient avoir pour objectif la formalisation d'un cadre légal autour d'une politique de l'alimentation portée par canton de Genève en collaboration avec les communes et les acteurs de terrain.